

### POLITIQUE DE GOUVERNANCE CONCERNANT LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est le mandataire des Clubs 4-H du Québec et il a un rôle spécifique à jouer dans la collectivité, différent de la permanence et apportant une valeur ajoutée non seulement au Mouvement 4-H mais aussi à la société tout entière. Il remplit plusieurs fonctions :

- **Fonction morale** : Doit veiller à préserver l'intérêt des membres du conseil d'administration de façon équitable et doit s'assurer de la présence de personnes compétentes, disponibles et connaissant bien les membres.
- **Fonction légale** : Il est responsable à la fois d'interpréter la mission de l'organisation et de faire des changements aux règlements lorsque nécessaire.
- **Fonction de planification** : Celle-ci touche principalement l'engagement de la direction générale, le soutien de la direction générale et la planification des actions et du budget.
- **Fonction d'évaluation** : Assurer un suivi de la planification, et évaluer les décisions du Conseil d'administration et de ses administrateurs; évaluer les décisions et la performance de la direction générale; évaluer les politiques; puis exercer un contrôle direct en période de crise en l'absence d'une direction générale.
- **Fonction de représentation** : Il doit représenter ses électeurs au Conseil d'administration et également représenter le Conseil d'administration à ses électeurs. Le Conseil doit aussi représenter lui-même l'ensemble de l'organisation face à la société en général. Il doit en plus représenter l'organisation, via la voix de personnes désignées, qui fait des relations publiques ou gouvernementales, puis finalement pour la collaboration.
- **Fonctions de service des administrateurs** : Être à l'écoute et refléter l'opinion des membres; développer la réputation du Mouvement 4-H, établir des contacts « politiques »; s'engager à mettre son expertise au service de l'organisation.

Plus précisément, voici les rôles du Conseil d'administration :

- **Fournir des orientations stratégiques** : En clarifiant la mission du Mouvement 4-H, sa vision d'avenir, ainsi que dans la définition de ses valeurs qui se doivent d'aider les administrateurs à prendre les meilleures décisions lors de situations critiques difficiles.
- **Prendre position sur les enjeux stratégiques** : En prenant les moyens pour mener à bien son rôle notamment en effectuant aux 3 à 5 ans une démarche de planification stratégique et en actualisant annuellement le plan stratégique. En identifiant les choix stratégiques affectant le long terme du Mouvement 4-H. En effectuant des veilles stratégiques.
- **Embaucher et évaluer annuellement le rendement de la direction générale** : En établissant que la direction générale est mandatée pour la gestion des affaires du Mouvement 4-H. En établissant des politiques sur le rôle de la direction générale, de son encadrement et de l'évaluation de sa performance. En étant responsable de ses propres actes, en sachant déléguer adéquatement et en étant responsable de sa propre performance comme Conseil.

- **Développer et mettre en place des encadrements** : En l'établissement de politiques claires comme des points de référence qui ont de l'importance dans la mise en œuvre des actions et qui guident les comportements. Il incombe au Conseil d'administration :
  - L'encadrement de ses propres activités tels que se donner certaines règles de conduite, assurer son recrutement, etc.;
  - L'encadrement des comités tels que la définition claire des mandats, leurs obligations en terme d'échéance, etc.;
  - L'encadrement de la performance ce qui lui semble acceptable comme pratiques administratives, détermination de certaines règles de prudence en gestion;
  - L'encadrement de la direction générale;
  - La gestion des risques.
- **Approuver annuellement programmes et budgets** : En vérifiant l'adéquation entre ce qui est présenté et les orientations stratégiques déjà définies. En adoptant les résultats et les moyens de contrôler ceux-ci, entre autres : la programmation des activités de l'année, l'approbation des budgets, le contrôle et la vérification, la performance de l'organisation et son évaluation.
- **S'assurer de l'intégrité des processus** : En effectuant un bilan de ses activités, l'analyse interne des forces et faiblesses de l'organisation et l'analyse externe de l'environnement.
- **Développer et garder un réseau de contacts avec la communauté** : En favorisant le développement d'un réseau entre le Mouvement 4-H, ses membres, sa clientèle, ses partenaires, sa collectivité et la communauté dans son ensemble.
- **Se préoccuper de la viabilité du Mouvement 4-H** : En affectant principalement ses énergies à la viabilité à long terme, la viabilité financière, la protection de la crédibilité et l'assurance de la relève, et ce, jusqu'à la réalisation de la mission. En formant annuellement les administrateurs et en accueillant les nouveaux administrateurs.